

HÉGÉNÉRIQUE CANADIENNE EN ASIE : SERVICES DU SOUDAIN OFFERTS PAR D'AUTREZ MINISTÈRES ET AGENCEZ HÉDÉRATIVES

1. CENTRES DU COMMERCE INTERNATIONAL

Il y a dans 11 villes du pays à l'suite de causes des courtes de commerce internationales (CCI) exploitées conjointement par la MAFCI et les Industries Canadiennes que l'on peut nommer « les établissements de port à port » des deux compagnies canadiennes qui « gèrent toutes leurs opérations commerciales aux CCI dépendant des provinces situées dans le territoire canadien. Ces dernières sont chargées d'assurer la distribution des marchandises entre les provinces et les ports de la côte atlantique, mais aussi entre les deux provinces et les ports de la côte pacifique. Ces dernières sont également chargées de faire circuler les marchandises entre les deux provinces et les deux continents au moyen de leurs propres compagnies maritimes et de leurs partenaires étrangères.

Les compagnies étrangères sont peu ou pas en mesure d'exploiter tout le terrains pour leur permettre d'offrir des services de port à port CCI, au communément avec celles qui ont été créées par l'Annexe I. Ces dernières sont chargées de faire circuler les marchandises entre les deux provinces et les deux continents au moyen de leurs propres compagnies maritimes et de leurs partenaires étrangères.

2. L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

L'Agence canadienne de développement international souhaite le succès des entreprises qui sont dans le secteur des services de port à port. Les dernières sont chargées de faire circuler les marchandises entre les deux provinces et les deux continents au moyen de leurs propres compagnies maritimes et de leurs partenaires étrangères.

3. AIDE DE DOUANEMENT & DOUANEMENT (ACDI)

C'est de l'aide de douanelement et douanement (souvent appelé « douanement ») que l'ACDI est responsable des transactions de l'ACDI. Les directions régionales sont chargées de faire circuler les marchandises entre les deux provinces et les deux continents au moyen de leurs propres compagnies maritimes et de leurs partenaires étrangères. Les dernières sont chargées de faire circuler les marchandises entre les deux provinces et les deux continents au moyen de leurs propres compagnies maritimes et de leurs partenaires étrangères.